



**M. Nicolas HULOT**

**Ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire**

246, boulevard Saint-Germain  
75007 PARIS

Paris, le 4 août 2017

Objet : Conversion de la centrale à charbon UNIPER en centrale biomasse

PJ : Une annexe détaillant les enjeux

Monsieur le Ministre,

Nous avons pris connaissance, avec beaucoup d'intérêt, de votre intervention au cours de la séance du 26 juillet de l'Assemblée Nationale au sujet de la reconversion des centrales à charbon en centrales biomasses.

Nous partageons totalement les réserves que vous avez exprimées à cette occasion sur ce type de reconversion ainsi que l'intérêt de développer des centrales bois de petites ou moyennes importances en lien avec des projets de territoire.

Par ailleurs, nous tenons à vous faire savoir que nous approuvons dès à présent votre démarche qui prévoit la mise en place de contrat de transition sur les sites concernés.

Notre réseau FNE est prêt à participer aux instances de concertation qui accompagneront ces démarches.

Le site UNIPER Gardanne qui comprend une tranche charbon et une tranche en cours de reconversion biomasse nous semble particulièrement concernée par cette démarche de contrat de transition.

Et cela, d'autant plus, comme vous le savez, que la reconversion en cours sur ce site pose de nombreux problèmes (détaillés en annexe de ce courrier).

**France Nature Environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement  
14 Quai de Rive Neuve - 13 007 Marseille  
Tél. standard : 04 91 33 44 02 - [contact@fnepaca.fr](mailto:contact@fnepaca.fr) - [www.fnepaca.fr](http://www.fnepaca.fr)



Les fédérations FNE PACA et FNE Bouches du Rhône, en lien avec les associations locales et les riverains du site, soulèvent depuis de nombreuses années ces problèmes.

C'est pourquoi, dans ce contexte, Monsieur le Ministre, il nous paraît important d'engager très rapidement sur le site UNIPER de Gardanne la démarche de contrat de transition que vous avez annoncé au cours de votre intervention à l'Assemblée Nationale.

Par ailleurs, nous nous interrogeons sur les motivations de l'Etat qui, localement, a annoncé qu'il ferait appel. En effet, le jugement requiert la réalisation d'une étude d'impact et Monsieur le Préfet de Région PACA a demandé à l'industriel par arrêté préfectoral du 9 juin 2017 de réaliser cette même étude d'impact dans un délai de 9 mois.

Enfin, Monsieur le Ministre, nous sollicitons un entretien le plus rapidement possible pour aborder l'ensemble de ces questions.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.

**Michel Dubromel**  
Président de  
France Nature Environnement

**Gilles Marcel**  
Président FNE PACA

**Pierre Aplincourt**  
Président FNE Bouches du Rhône

Copie :

Monsieur Lambert député de la circonscription de Gardanne

**France Nature Environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement  
14 Quai de Rive Neuve - 13 007 Marseille  
Tél. standard : 04 91 33 44 02 - [contact@fnepaca.fr](mailto:contact@fnepaca.fr) - [www.fnepaca.fr](http://www.fnepaca.fr)



### Annexe : détail des enjeux de la reconversion de la centrale UNIPER soulevés par le réseau associatif

- Une reconversion de cette centrale charbon/bois qui ne correspond pas aux critères des opérations de développement des énergies renouvelables.
- L'absence d'étude d'impact pour les prélèvements de 400.000 t/an de bois prélevés sur la forêt méditerranéenne, qui par sa nature doit faire l'objet d'études particulière sur sa contribution potentielle durable aux récoltes. Nous pouvons constater qu'elle est fragilisée, dès à présent, par le changement climatique qui conduit en particulier à une sensibilité accrue aux feux. Les prélèvements de bois biomasse ne peuvent se faire sans une réflexion intégrant ce risque et la mise en place d'une sylviculture adaptée intégrant tous les enjeux. L'étude d'impact engagée, suite à la décision du tribunal administratif, devra prendre en compte l'effet cumulé de tous les prélèvements et les évolutions liées au changement climatique. Cette étude devra faire l'objet d'un avis de l'autorité environnementale régionale qu'il conviendra de considérer comme majeur pour les décisions concernant l'avenir de ce site.
- Des préoccupations concernant la réalité de l'exploitation durable des 400.000 t/an de bois importés du Brésil et cela d'autant plus que l'instabilité politique que connaît actuellement ce pays ne permet pas d'avoir toutes les certitudes quant aux informations fournies par UNIPER sur la façon dont sont effectués ces prélèvements.
- Le non-sens de cette importation de 400.000t/an de bois par rapport aux logiques du développement durable, de la mise en œuvre des énergies renouvelables et de l'accord de Paris sur le climat.
- La faiblesse du rendement énergétique de cette installation, inférieur à 40%.
- La pollution de l'air à proximité du site du fait des fumées mais aussi du fait du transport par camion de la quasi-totalité des 1 million de tonnes/an de bois qui doivent alimenter cette usine.  
Cette pollution de l'air pose un véritable problème de santé publique particulièrement pour la population riveraine du site mais aussi pour la population impactée par le trafic camion.  
Concernant les particules fines et ultra fines en sortie de cheminée : la centrale fonctionnera durant toute l'année et produira une pollution de l'air qui viendra s'ajouter à une pollution chronique dans les Bouches du Rhône. Selon Air PACA, 16% de la population des Bouches du Rhône vit dans une zone où la Valeur Limite pour la protection de la santé (*50 µg/m<sup>3</sup> en moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 35 jours par an selon la réglementation européenne*) est dépassée.  
Concernant le trafic par camion : la pollution par le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) constitue une grave menace pour la santé. La plupart des émissions proviennent de la circulation routière. A ce sujet la France a reçu un avertissement de la commission européenne. Elle arrive en deuxième position derrière l'Allemagne avec 19 zones, dont Marseille, concernées par ces dépassements de normes avec une pollution de fond non négligeable accentuée par les fortes chaleurs.

#### **France Nature Environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement

14 Quai de Rive Neuve - 13 007 Marseille

Tél. standard : 04 91 33 44 02 - [contact@fnepaca.fr](mailto:contact@fnepaca.fr) - [www.fnepaca.fr](http://www.fnepaca.fr)



La zone de Marseille et ses environs sont impactés par les micros particules et la pollution à l'ozone, les habitants doivent faire face à un effet cocktail très impactant en terme sanitaire.

- Des nuisances avérées et insupportables pour les riverains à l'occasion de la mise en route de l'unité au cours des phases tests : bruit, explosion, risques d'incendie à proximité de la zone urbanisée.
- Des nombreuses difficultés techniques constatées, lors des phases tests pour la mise en service de l'installation ce qui a rendu impossible la mise en service de l'usine depuis plus d'un an. Cette situation amène beaucoup d'interrogations quant à la faisabilité technique de cette reconversion charbon bois sur le site de Gardanne.
- Un montage financier de cette opération de reconversion qui entraîne des coûts supplémentaires, supportés aussi bien par les contribuables que par les usagers du service électrique (ménages et acteurs économiques).

## **France Nature Environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement

14 Quai de Rive Neuve - 13 007 Marseille

Tél. standard : 04 91 33 44 02 - [contact@fnepaca.fr](mailto:contact@fnepaca.fr) - [www.fnepaca.fr](http://www.fnepaca.fr)